qui font partie des garnisons lointaines et c'est pour ces soldats surtout que nous posons la question.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, nos bien respectueuses salutations.

*Un groupe de pères de famille.*

### Le chauffage des cars électriques

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*.

Auriez-vous l'obligeance d'insérer, dans votre estimable journal, la lettre suivante que j'adresse à M. le Directeur des Tramways de Roubaix-Tourcoing:

« A Monsieur le Directeur de la Compagnie des Tramways de Roubaix-Tourcoing.

» Monsieur le Directeur,

» Au nom d'un grand nombre de voyageurs et au mien, et en raison de la température rigoureuse de la saison, j'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'installation, dans les voitures des tramways, d'un système de chauffage ou de paillassons que vous reconnaîtrez, comme nous, absolument nécessaire.

» Ce serait une petite dépense pour votre compagnie et un grand confortable pour les voyageurs.

» Dans l'espoir que vous voudrez bien prendre notre demande en sérieuse considération, je vous prie d'agréer, monsieur le Directeur, mes civilités distinguées.

» *Un Roubaisien.* »

N.D.L.R. — *Nous ne pouvons qu'approuver les observations si judicieuses de notre correspondant. Par ce temps froid que nous subissons, il est de toute évidence que l'amélioration demandée serait bien vue du public.*

### L'armée du Salut

Roubaix, 20 *décembre* 1899.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*

Monsieur,

Excusez-moi si j'abuse de l'hospitalité de votre journal. Les lignes suivantes que je vous demande de vouloir bien insérer me sont dictées par l'amour de la vérité et de la patrie. Je n'y fais aucune personnalité. C'est la simple reproduction d'un document officiel.

M. le représentant de l'armée du Salut à Roubaix, opposant un démenti à ma lettre du 17 décembre, déclare que l'Armée du Salut ne parcourt pas l'Algérie ni la Tunisie, ni Madagascar, qu'elle n'exerce aucune action anti-française sur les indigènes.

Permettez-moi de placer en regard de ces dénégations quelques extraits de l'instructif discours prononcé par M. St-Germain à la Chambre des députés, le 9 novembre 1896, sur « *les agissements des Méthodistes Anglais en Algérie.* »

(*Journal officiel* du 10 nov. 1896)

« M. Saint-Germain. — Messieurs, Depuis quelques années déjà, les missions anglaises se sont abattues sur l'Algérie, dans les trois départements d'Alger, d'Oran et de Constantine. Dans le département d'Alger, nous les voyons à Alger, à Cherchell, à Djemma Sahridj, à Azeffoun, à Akbou et à Azazga ; dans le département d'Oran, à Hemeem, à Mascara, à Mostaganem, et dans le département de Constantine, à Constantine.

» Je ne vous parlerai pas de celles qui sont installées au Maroc, en Tunisie, en Tripolitaine.

Au début, ces missions se sont imposées aux populations indigènes par des distributions de gâteaux et de jouets aux enfants, de médicaments, de vêtements et même de sommes d'argent aux grandes personnes. Ces distributions se faisaient d'abord sur la place du village, au milieu de chants, de cantiques avec accompagnement d'orgues de Barbarie et d'accordéons.

« M. Gustave Rivet. — Comme l'*armée du Salut*.

« M. Saint-Germain. — Ces exhibitions ayant souvent donné lieu à des troubles et à du tapage, *l'autorité municipale* s'en émut, et elles ne tardèrent pas à être interdites sur la voie publique.

» Les renseignements, que je suis allé recueillir sur place, prouvent jusqu'à la plus entière évidence que ces missions anglaises tendent, par tous les moyens possibles, à détacher de nous les populations musulmanes. Voulez-vous des preuves ? Je les ai là sous les yeux. Je les ai prises, soit dans les délibérations des corps élus, soit dans les rapports dressés par les autorités, ceux-ci et celles-là sont de la plus rigoureuse exactitude.

» A Alger, c'est un témoin oculaire qui va vous dire ce qui se passe dans les conférences que les missions anglaises y tiennent depuis quelques années.

» Il y a trois ans, *trois officiers féminins de l'armée du Salut* exerçaient leurs fonctions dans une maison de la rue Dupuch prolongée, du côté de la caserne des pontonniers.

» Ces dames recevaient, une fois par semaine, de jeunes Arabes, enfants et adultes, au nombre d'une vingtaine environ, leur offraient du thé, des gâteaux, de l'argent même. Pendant ces *fêtes diaboliques, elles parlaient de leur religion et de leur nation, qui est la première du monde.*

» *Pour augmenter le nombre* de leurs auditeurs, les salutistes ont quitté la rue Dupuch et se sont installées en pleine Kasbah, rue du Croissant, où elles ont loué une maison mauresque.

» Là, elles vivent au milieu des indigènes, qui les connaissent maintenant très bien, et sont absolument ignorées des Européens, comme la rue du Croissant elle-même, perdue au fond du quartier arabe où la police ne met jamais les pieds. Les prédicantes ont un oratoire à la portée de leurs nombreux auditeurs, et elles ont toutes sécurités pour prêcher. »

Et voici comment ce témoin oculaire nous rapporte ses impressions à la suite d'une de ces prédications :

« Les Anglais sont bons et riches; les trois quarts du monde leur appartiennent, la France leur paye un impôt. S'ils étaient maîtres ici, les Arabes seraient plus heureux. Ceux qui voudraient travailler gagneraient 5 et 6 francs par jour dans les grandes usines qui seraient fondées. Les indigènes se gouverneraient, on rendrait aux Arabes leurs terres et leurs titres d'autrefois. »

(*Journal officiel*, 10 nov. 96).

Quelque attristantes que soient de pareilles constatations pour notre amour-propre national, j'ai tenu à les reproduire pour montrer à mes concitoyens que la Société de l'Armée du Salut n'est pas une pure affaire de philanthropie.

Ce qui est avéré, c'est que cette société, qui a pu séduire certaines personnes simples par son côté mystique est devenue, en réalité, un agent très puissant pour l'Angleterre et le protestantisme auxquels appartiennent, du reste, ses fondateurs, ses directeurs et presque tous ses membres.

Ce but politique poursuivi par la société échappe peut-être à une partie de ses adeptes. Je crois qu'il y a parmi eux des âmes sincères et profondément pénétrées du sentiment religieux. Je n'ai jamais été tenté, pour ma part, de rire de ces singulières filles affublées d'une robe de pensionnaire et d'un chapeau en cabriolet qu'on voit à Paris déambuler deux par deux aux alentours de la rue Auber.

Mais concluons cette trop longue lettre: L'Armée du Salut ne doit nous plaire ni par son côté politique ni par son *côté mystique. La religion du Christ me semble* très suffisamment représentée et enseignée chez nous par notre excellent clergé français et NN. SS. les évêques. Quant à nos aumônes, les Sœurs de charité et (si l'on veut des laïcs), les Bureaux de bienfaisance et l'Office central ne demandent qu'à les distribuer aux indigents. En les leur confiant nous serons sûrs au moins qu'elles ne passeront *que par des mains françaises.*

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, avec mes remerciements, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

GALLUS.

LA CONGOLINE } *guérit les rugosités de la peau, du visage et des mains.*
LA CONGOLINE } *guérit instantanément les crevasses, gerçures et engelures.*
LA CONGOLINE } *conserve à la peau tout son éclat.*
Victor Vaissier, créateur des savons du Congo.

CARTES DE VISITES

La Librairie du *Journal de Roubaix* offre à ses lecteurs à l'occasion de la nouvelle année :

| | |
|---|---|
| 100 cartes ivoire | 1.25 |
| 100 cartes ivoire (gravure) | 2.25 |
| 100 cartes ivoire (deuil) | 2.50 |
| 100 cartes ivoire deuil (gravure) | 3.50 |

Elle fournit également une jolie boîte contenant 100 cartes imprimées et 100 enveloppes pour..... 1.75
100 cartes ivoire et 100 enveloppes (gravure).. 2.75
Même boîte deuil, imprimées..... 3.50
» » » (gravure)..... 4.50

BEAU CHOIX DE PAPIER A LETTRES
depuis 0.40 la boîte
*AGENDAS pour 1900 — ALMANACHS CALENDRIERS*
Bien s'adresser 71, Grande-Rue, 71

### UNION SOCIALE & PATRIOTIQUE

CONVOCATIONS

*Ce Section-Nord.* — BUREAU DE LA RUE TERNAUX. — Jeudi 21 courant, à huit heures et demie du soir, estaminet Moyart, rue de l'Ommelet, 89. Réunion du deuxième groupe. Présence indispensable.

*1re Section-Ouest.* — BUREAU DE LA RUE DU BOIS. — Vendredi 22 courant, à huit heures et demie du soir, estaminet du Chinois, place Verte. Réunion du comité de section. Présence urgente.

# Chronique Locale
## ROUBAIX

***Ce numéro comprenant six pages ne doit être vendu que CINQ centimes.***

**Le transport des charbons.** — Nous avons publié, hier, en correspondance, une lettre *concernant* l'insuffisance du matériel de chemin de fer. A ce propos nous apprenons que dès les premiers jours de décembre, notre Chambre de Commerce s'est préoccupée de l'insuffisance du matériel roulant employé au transport des laines arrivant par le port de Dunkerque à destination de Roubaix.

La Compagnie du Nord, à laquelle elle a présenté les doléances du commerce à cet égard, lui en envoyé l'assurance qu'elle allait être en mesure de pouvoir donner satisfaction complète au désir qui lui était exprimé.

**La réouverture de l'Ecole maternelle de la rue de Flandre.** — L'Ecole communale maternelle de la rue de Flandre, fermée depuis le 16 novembre, par suite d'une épidémie de rougeole, sera réouverte à partir du vendredi 22 décembre. Les enfants, qui ont souffert de la maladie, ne seront réadmis en classe que s'ils sont complètement guéris.

**Dans les Postes.** — M. Clouvret, surnuméraire à Lille (gare), est nommé commis à Roubaix.

**Dans la police.** — Par arrêté municipal sont nommés agents de police : MM. Minet Louis, à la place de *Grésillon, agent démissionnaire* ; Baudnin François, à la place de Rousseau, démissionnaire ; Fiévet Jules-Albert, en remplacement de *Verulst, démissionnaire ; Huysman* Emile, en remplacement de Hoyaux, révoqué ; Lepon Louis, à la place de Denoyelles, nommé garde-champêtre, et Vanhuysse Adolphe, en remplacement de Bény, démissionnaire.

**A la Société de Géographie.** — La sixième conférence de la saison de la Société de Géographie aura lieu samedi prochain, 23 décembre, à huit heures et demie, dans le grand amphithéâtre de l'Ecole nationale des Arts industriels. Dans cette réunion, qui sera la dernière avant la nouvelle année, M. Merchier, secrétaire général de la Société de Géographie de Lille, traitera avec l'intérêt particulier qu'il sait donner à ses conférences et que nos lecteurs connaissent, le sujet suivant : « *Un coin de* Lorraine — Le Barrois-Nancy ». De très nombreuses projections à la lumière électrique viendront s'ajouter à l'attrait des descriptions de M. Merchier.

**Un arrêté concernant les animaux de basse-cour, les écuries, etc.** — A la date du 6 avril 1899, M. le Maire de Roubaix a pris l'arrêté suivant :

Article premier. — Il est défendu de conserver vivants dans la ville, à moins d'autorisations spéciales, qui ne seront accordées que pour des locaux d'une étendue suffisante, des animaux de basse cour, tels que : porcs, bœufs, chèvres, lapins, canards, poules, etc. — Art. 2. Les animaux malades qui viendront à mourir ou à être tués, seront transportés sans retard hors de la ville, par les soins des propriétaires et ensuite enfouis à la profondeur déterminée par la loi.

Art. 3. Les pigeons seront enfermés chaque année, depuis le 1er mars jusqu'au 20 avril, depuis le 20 juillet jusqu'au 30 août, et depuis le 1er octobre jusqu'au 15 novembre — Art. 4. Il est défendu de laisser vaguer dans les rues et places publiques des oies, canards, poules ou autres animaux de basse-cour. — Art. 5. Les écuries et étables devront être tenues dans un état de propreté continuel. Défense est *faite de conserver dans l'intérieur de la ville* des amas de fumier et de substances putrescibles. — Art. 6. Sont abrogées les articles 585, 587, 588, 589 et 590 du règlement municipal du 20 novembre 1875, et les arrêtés municipaux des 13 juillet 1883 et 6 juin 1884.

**Le nouveau règlement des théâtres.** — Comme nous l'avons déjà dit, M. le Maire de Roubaix vient de prendre un arrêté concernant la police des théâtres. Beaucoup d'articles sont *intéressants à connaître*. Voici le premier chapitre de ce règlement :

CHAPITRE PREMIER. — *Police Extérieure.* — Article premier. — La circulation devra toujours être laissée libre aux abords des Théâtres et Salles de spectacle.

Il est interdit de s'arrêter dans les vestibules ou devant les *portes d'entrée et sur leurs degrés, de manière à gêner la* circulation du public ou à intercepter les issues.

Art. 2. — *L'heure d'ouverture* des bureaux de distribution des billets d'entrée sera indiquée sur les affiches annonçant les spectacles ; la distribution des billets devra commencer une demi-heure au moins avant l'heure annoncée pour le commencement du spectacle. Des billets pourront être pris à l'avance aux bureaux de location. Les bureaux d'entrée ne pourront toutefois être ouverts avant que les portes d'entrée de la salle ne l'aient été, et celles-ci ne le seront qu'après l'arrivée du service de la police et du service des incendies.

Art. 3. — Nul ne pourra vendre des contre-marques aux abords des Théâtres, sans en avoir préalablement obtenu l'autorisation du Maire. Cette autorisation ne sera accordée qu'à des personnes domiciliées à Roubaix et qui justifieront d'un certificat attestant leur moralité.

Art. 4. — *Il est défendu à tous marchands de contre-marques, journaux, comestibles, fruits, boissons, etc., d'exercer leur industrie dans les vestibules ou devant les portes des* théâtres. Ils devront se placer de manière à ne pas embarrasser les abords.

Article 5. — La circulation des voitures et leur stationnement seront réglés comme ci après : A l'arrivée, les cochers déposeront les personnes qui auront pris leurs billets à l'avance, devant la porte d'entrée. En ce qui concerne l'Hippodrome, les voitures devront stationner le long du trottoir longeant le côté gauche du Théâtre, à six mètres au moins de la façade.

En ce qui concerne le Théâtre de Roubaix, les voitures devront stationner le long des trottoirs des rues Archimède et Richard-Lenoir opposés à la façade du Théâtre et à six mètres au moins de cette façade. Au départ, les voitures ne pourront s'approcher qu'au pas, successivement, et devront s'arrêter *devant la porte d'entrée, de manière à laisser toujours entre* elles un espace libre d'au moins six mètres. Les cochers ne pourront, sous aucun prétexte, *rompre leur file et se présenter* devant la sortie avant ceux qui les précéderont.

*Nous donnerons, les jours suivants, les autres chapitres* de ce règlement.

**Comité « Justice-Egalité ».** — Le comité *Justice-Egalité* se réunira jeudi 21 courant, à 8 heures du soir, en son local habituel.

**LES AGRESSIONS DU PONT DE LA VIGNE. — Arrestation de Charles Delvoye, le principal coupable.** — Nos lecteurs se souviennent des scènes de sauvagerie, qui, dans la nuit du 17 au 18 *septembre, ensanglantèrent les quartiers de la Vigne et* du Hutin. Deux individus, qu'accompagnait une femme, frappèrent de coups de *couteau et de gourdin*, les passants attardés. Leurs victimes furent nombreuses.

L'un des agresseurs, Charles Delvoye, âgé de 25 ans, qui demeurait en garni à l'estaminet « A Mascara », rue d'Alger, fut retrouvé inanimé dans une mare de sang, le lendemain matin, près de son domicile. Transporté à l'Hôtel-Dieu sur l'ordre de M. Lagarde, alors commissaire de police du 5e arrondissement, il réussit à s'en échapper, dès qu'il fut rétabli, en escaladant les murs de clôture. Dans sa fuite, il avait emporté des vêtements appartenant à l'administration des Hospices; ils furent jetés, le lendemain, dans la cour de l'Hôtel-Dieu.

Delvoye s'était réfugié en Belgique. Le 10 novembre, *il fut condamné par défaut*, par le Tribunal correctionnel de Lille, à 2 ans de prison et 50 francs d'amende. Mais, dans sa nouvelle résidence, il se signala par plusieurs méfaits, notamment à Leers-Nord, où il fut mêlé à une affaire de coups de couteau, de telle sorte qu'un mandat d'arrêt fut lancé contre lui. Charles Delvoye vient d'être arrêté à la frontière par la police belge, qui l'a déféré au parquet de Courtrai.

Dès qu'il aura subi sa peine en Belgique, la justice française demandera son extradition.

**LE DRAME AU COUTEAU DE LA RUE DAMPIERRE. — Extradition des coupables.** — Dans l'après-midi de mercredi, à l'arrivée en gare de Mouscron, à 3 heures, du train venant de Courtrai, sont descendus de la voiture cellulaire un homme et une femme, Prosper Martin Depleux et Florentine Dens, tous deux extradés de Belgique. Les gendarmes de Mouscron en ont pris possession pour les reconduire à la frontière du Mont-à-Leux, où ils ont été remis entre les mains de la gendarmerie de Tourcoing.

Il s'agit des deux individus qui, dans la nuit du 12 au 13 novembre dernier, ont été les acteurs criminels du *drame au couteau* dont fut victime un habitant de la rue Dampierre.

Son exploit accompli, le couple avait gagné le territoire belge où, pour se dérober aux recherches de la justice, il vivait sous de faux noms. Cependant leurs signalements avaient été envoyés dans toutes les directions et le 17 novembre, après-midi, la police de Mouscron les arrêtait au hameau du Haut-Judas.

Condamnés à un *mois* de prison par le tribunal correctionnel de Courtrai, pour port de faux noms, les deux coupables viennent de purger leur peine et sont livrés à la justice française qui avait demandé leur extradition. De Tourcoing ils ont été dirigés sur Lille.

**Les grèves.** — Les onze petits rattacheurs en grève de la filature de MM. Etienne Motte et Cie, rue d'Alger, ont eu une nouvelle entrevue, mercredi matin, avec leur patron. Celui-ci les a invités à reprendre le travail et leur a déclaré que, s'ils ne rentraient pas à l'usine, jeudi matin, il pourvoirait à leur remplacement. Rien de changé dans la situation des trieurs grévistes du peignage de MM. Alfred Motte et Cie, rue d'Avelghem.

**Vol d'une glace.** — Une cabaretière de la rue de la Redoute, Marie Weys, âgée de 45 ans, s'est vu dresser procès-verbal, dans la journée de mercredi. Cette personne est inculpée de vol d'une glace, d'une valeur de dix francs, au préjudice de Mme Dedecker, ménagère, 90, rue de Blanchemaille. Marie Weys a été interrogée par M. Laché, commissaire de police du 1er arrondissement; elle nie les faits.

**L'ALMANACH HACHETTE** est en vente à la librairie du *Journal de Roubaix*.

**L'Almanach Hachette** est une véritable encyclopédie populaire de plus de cinq cents pages.

En voici les grandes divisions :

*L'année 1900, Agenda pour 1900, L'Univers, Histoire universelle, Géographie, Littérature, Beaux-Arts, Mariage, Foyer, Notre Argent, Sciences vulgarisées, Droit usuel, Agriculture, Jeux et Sports, Paris, La vie pratique*, etc., etc.

L'**Almanach Hachette** est admirablement illustré. Tout acheteur de l'Almanach Hachette a droit à de **nombreuses primes** dont plusieurs absolument **gratuites.** Il peut également prendre part à d'intéressants concours.

Demander l'**Almanach Hachette** à la librairie du *Journal de Roubaix*, 71 Grande-Rue.

**Les accidents du travail.** — Une ouvrière de l'atelier de MM. Beaumont et fils, Grande-Rue, s'est blessée au pouce de la main gauche, au cours de son travail. M. le docteur Lepoutre a donné les premiers soins à l'ouvrière, Anna Bogaert, âgée de 17 ans, demeurant du Fort, cour Parent, et lui a prescrit dix jours de repos.

— Un monteur de chaînes, Carlos Barbe, âgé de 35 ans, demeurant au Crétinier, à Wattrelos, a été blessé à l'œil droit par des éclats de verre. L'ouvrier qui est occupé au tissage de M. Charles Prouvost, rue Darbo, a été l'objet des soins de M. le docteur Isbecque, qui lui a ordonné quelques jours de repos.

— Au peignage de l'Epeule, un débourreur, Victor Delaire, âgé de 37 ans, demeurant rue Cugnot, a eu le médius de la main gauche écrasé entre une poulie et un écrou de son métier. M. le docteur Lepers lui a prescrit dix jours de repos.

— En soulevant une pièce de bois, un ouvrier de chez MM. Lefebvre frères, charpentiers-menuisiers, place du Trichon, s'est blessé au côté droit. M. le docteur Picquet a examiné l'ouvrier, Alfred Wullems, âgé de 18 ans, demeurant rue de Toulouse, et lui a prescrit dix jours de repos.

— Louis Delcourt, tisserand, âgé de 36 ans, demeurant rue Villars, en coupant un cuir de chasse, s'est blessé à la paume de la main gauche. Le blessé, qui travaille chez M. Dubar-Delespaul, fabricant, rue d'Alger, a été l'objet des soins de M. le docteur Dispa, qui lui a ordonné six jours de repos.

— Le chauffeur de l'usine de M. Emile Degraeve, fabricant de caoutchouc, rue du Tilleul, a fait une chute dans la cave des générateurs. Il a été relevé ayant la jambe droite fracturée. M. le docteur Merlier, qui a examiné le blessé, Marcus Owef, âgé de 33 ans, demeurant rue du Tilleul, cour Bucson, lui a ordonné six semaines de repos.

— A la filature de MM. Alfred Motte frères, rue des Longues-Haies, un bâcleur s'est blessé au pouce de la main gauche. Le jeune ouvrier, Pierre Berthe, âgé de 15 ans, demeurant boulevard de Beaurepaire, cour Jonville, a reçu les soins de M. le docteur Godefroy, qui lui a prescrit une huitaine de jours de repos.

— Dans l'établissement de M. Wibaux-Florin, manufacturier, un bâcleur, Alphonse Dumortier, âgé de 16 ans, demeurant hameau du Haut-Judas, à Mouscron, a été blessé à la main gauche par la chute d'un bobinot. Il a été l'objet des soins de M. le docteur Dispa, qui lui a ordonné dix jours de repos.

— A la filature de M. Carlos Masurel, boulevard de Fourmies, un contre-maître, Alphonse Denis, âgé de 40 ans, demeurant rue de Tunis, s'est blessé en soulevant un fardeau. Huit jours de repos lui ont été prescrits par M. le docteur Bernard.

— Un teinturier de l'atelier de M. Dubar-Delespaul, fabricant, rue d'Alger, s'est blessé au pouce de la main droite. M. le docteur Picquet, qui a examiné le blessé, Léon Duthoit, âgé de vingt-sept ans, demeurant boulevard de Beaurepaire, lui a prescrit six jours de repos.

— Henri Becquart, âgé de trente-six ans, graisseur dans l'établissement de M. Couroible-Carette, fabricant, rue d'Iéna, a eu la main droite prise par un batteur et fortement contusionnée. Le blessé a été conduit à la pharmacie Noyon, où il a reçu des soins, puis il a regagné son domicile, rue de la Conférence, cour Debosère.

**Menus faits.** — Dans la journée d'hier, la fourrière a capturé quatre chiens et dix procès-verbaux ont été dressés à la charge des propriétaires.

— Emile C... et Maria B.., cabaretiers, rue Pauvrée, ont *été l'objet d'un rapport pour avoir tenu leur établissement* ouvert après l'heure réglementaire.

**Pour les familles.** — Voici le moment des réunions de familles ; les fêtes de Noël et du Nouvel an sont, en effet, une occasion agréable de nous retrouver à la même table, lorsque les circonstances de la vie nous ont séparés ou même éloignés.

Voulez-vous, à des conditions avantageuses, renouveler votre vaisselle, vos cristaux, vos verreries, de façon à recevoir dignement ceux qui vous sont chers ? Adressez-vous à la maison Hoffmann-Dupont, 11, rue Saint-Georges à Roubaix, *on liquide* toutes les marchandises. Il y a des « hazards » à faire à tous les rayons.

**Compagnie du Gaz de Roubaix.** — De nouveau, nous prions nos clients de toujours indiquer, sur leurs commandes de coke, le numéro ou la grosseur qui leur convient : N° 0, grosseur d'une *noix* ; n° 1, grosseur de l'œuf, n° 2, grosseur de 5 à 7 centimètres, 1 fr. 40 ; coke gros ou tout venant, 1 fr. 20 ; *grésillon-noisettes*, 0 fr. 80; coke fin ou gneu, 0 fr. 60 l'hectolitre comble, sur la cour. 60554

**Cafés de table : 2.20, 2.50 et 2.70 la liv.** — Cie Havraise, 74 bis, Grande-Rue, Roubaix.

**Cessation de commerce.** — Grands rabais sur articles de voyage, vannerie, tapis, linoleum, etc. Maison Bernard-Wélcomme, Grand'Place, 20 bis, Roubaix. 59779

**L'hiver comme l'été** on peut chercher le repos et les soins intelligents à la maison de famille de l'*Arbre Vert* à Bonsecours-lez-Péruwelz. Le Docteur Voet qui a étudié spécialement l'hydrothérapie, fait lui-même toutes les applications. La maison dont toutes les chambres sont chauffées, offre tout ce que l'on peut désirer au point de vue du confort et de l'agréable 57605

**Le public est bon juge,** *lui seul ne se trompe pas. S'il donne la préférence au beurre d'Oosteamp, c'est parce qu'il est incontestablement le* **meilleur,** *le plus* **frais,** *le* **plus fin.** *Rue du Bois,* **13.**

TÉLÉPHONE. *On porte à domicile.*

**Le kil. 4 fr.**

**Croix.** — *Un accident du travail.* — Un contremaître du peignage Holden, domicilié à Marcq-en-Barœul, Louis Dumoulin, âgé de 64 ans, a été blessé au pied gauche par la chute d'un engrenage. Dix jours de repos lui seront nécessaires.

**Ascq.** — *Cartes d'abonnement hebdomadaire au chemin de fer.* — Les ouvriers des communes d'Ascq, d'Annappes et des environs allant travailler à Hem apprendront avec satisfaction que la requête de M. de Montalembert demandant pour eux des cartes d'abonnement hebdomadaire à destination de la gare d'Hem, vient d'obtenir un heureux résultat. Munis de leurs cartes, ils seront dorénavant admis pour l'aller dans le train n° 2601 partant d'Ascq à 5 h. 08 du matin, et pour le retour dans le train n° 2614 quittant Hem à 8 h. 06 du soir.

**Lannoy.** — Les exercices préparatoires à la fête de l'Adoration, commencés dimanche, sont suivis chaque jour par de nombreux fidèles.

Au salut du soir, le R. P. Vermèlle prononce une allocution qui est religieusement écoutée par son auditoire.

**Lys.** — *Le tapage nocturne.* — Une de ces dernières nuits, quatre promeneurs nocturnes se trouvaient au Fort Salé et discutaient bruyamment. Il était minuit et demie. Ils s'injuriaient même et allaient probablement en venir aux coups, lorsqu'une patrouille de gendarmes de Wattrelos vint mettre fin à ce tapage; mais les quatre compagnons se virent *dresser procès-verbal. Ce sont : Garninck Louis, tourneur* en fer, demeurant à Lys, rue Pasteur; Fournier Jules, mécanicien, même domicile; Laurent Alphonse, emballeur, à la fabrique Deffrennes et Devolders Arthur, homme de peine, demeurant au Pont Rouge.

**Enterrements du 21 décembre.** — Mlle Yvonne Lenfant, trois heures, église Sacré-Cœur. — M. Victor Vromant, neuf heures, église Saint-Joseph.

**Obits du même jour.** — Mme Eloy-Duvillier, dix heures un quart, église Saint-Martin. — Mme Victor Belmère, née Julie Follet, neuf heures, église Saint-Martin.

**Cours de peinture.** — Nous apprenons que Mlle Marie Vanparys, exposante au salon de Paris, médaille d'argent à la Société des Sciences et des Arts de Lille; hors concours, à Lille, a l'intention, sur la demande de plusieurs familles de Roubaix, d'y ouvrir un cours de dessin et peinture.

Pour renseignements, écrire ou s'adresser 42, rue de Fleurus, Lille.

Exposition : chez M. Dujardin, rue de la Gare, à Roubaix. 60598d

**Blanchisserie « La Roubaisienne ».** — Vendredi 22 décembre, à 8 h. 1/2 du soir, assemblée générale des actionnaires, au « Café Pandore », rue Pauvrée. 60061

**Le Roi des Cafés**, le plus hygiénique, le plus économique, qualité extra, mélange spécial. Médaille d'or. — Adopté par l'armée. — En vente, gros et détail, 68, rue de l'Epeule, et 206, rue des Arts, Roubaix. 33920

Planes stérilisées, Couronnes, Lallemand-Dubar, 31, Grande-Rue.

APPAREILS DE CHAUFFAGE
**Cuisinières. Calorifères. Foyers de salles à manger et salons.** — Choix considérable. Magasin au premier. Prix modérés.
**Th. LALLEMAND, 36, Grande Rue, Roubaix.** 29252

## WATTRELOS

**Musique les « Enfants de la Lyre ».** — C'est par erreur que le *Journal de Roubaix* d'hier annonçait que les *Enfants de la Lyre* donneraient une seconde audition musicale dimanche prochain à l'église St-Vincent-de-Paul, au Crétinier, pendant la messe de dix heures et demie. Les *Enfants de la Lyre* avaient accepté la gracieuse invitation de l'un des membres de leur commission civile habitant cette paroisse, dans leur dernière assemblée. Sur la proposition de leur vice-président, pour des raisons particulières, ils décidèrent de ne pas donner suite à cette audition.

**Les Pilules du Dr Somer** sont un remède infaillible contre le *manque d'appétit*, les *digestions lentes et difficiles*, les *aigreurs, pituites*, la *constipation*, l'*échauffement*, les *maladies du foie*, les *vertiges*, les *migraines*, etc. — Le flacon : 2 francs dans toutes les bonnes pharmacies.

Dépôt à Wattrelos : pharmacie Blanckaert et toutes pharmacies. 40632

## TOURCOING

*Les annonces pour le* JOURNAL DE ROUBAIX *sont reçues à Tourcoing : au bureau du journal, 78, rue Nationale, à la librairie Watteeuw, 39, rue Saint-Jacques.* 750

**LES GRÈVES.** — Mercredi matin la grève existait encore, partielle ou totale, dans cinq établissements : la peignage de MM. Binet, la filature de M. Hoeffely, les établissements de MM. Bayart frères et de MM. Leroux-Lamourette, les triages de MM. Pierre Cau et Paul Destombes.

Un autre conflit a surgi à la filature de M. Herbaux-Tibeauts : cinq ouvriers du même métier, le fileur, deux rattacheurs, un demi-rattacheur et un bâcleur, se sont mis en grève mercredi dans la matinée. Ils réclament le remplacement du demi-rattacheur par un rattacheur et l'adjonction d'un bâcleur en plus.

Le patron a accordé cette dernière revendication mais n'a pas voulu faire droit à l'autre. Les cinq ouvriers ont quitté le travail. Nous nous trouvons ici en présence du cas assez étrange d'un ouvrier le demi-rattacheur, faisant grève pour être remplacé.

— Des trieurs ont manifesté, dans la soirée de mardi, rue Franklin, devant l'habitation du chef trieur du peignage de M. Binet. Mercredi matin les tisserands des lissages de MM. Bayart frères ont encore parcouru plusieurs rues toujours en chantant les mêmes refrains.

**LES CAMBRIOLEURS. — Un vol rue du Brun-Pain. — Une chasse à l'homme au Moulin-Fagot. — Coups de révolver.** — Les cambrioleurs vont-ils recommencer leurs exploits ? On pourrait le supposer. Dans la nuit de mardi à mercredi, ils se sont signalés par un nouveau méfait. C'est M. Jean-Baptiste Deschamps, épicier, rue du Brun-Pain, qui a été victime d'un vol. Les malfaiteurs se sont introduits dans le magasin en passant par la cave. Pour y pénétrer ils avaient fracturé une trappe donnant à l'extérieur de la maison sur un terrain vague.

Puis une fois dans la cave, ils n'avaient eu qu'à pousser une autre trappe pour se trouver dans le magasin. Toutefois, il est permis de croire que les voleurs ont été dérangés par un bruit quelconque, car ils sont partis enlevant deux montres en argent, une alliance et une broche en or, le tout d'une valeur d'une centaine de francs. Le magasin dans lequel ils se trouvaient était rempli de marchandises les plus diverses. M. Deschamps n'a rien entendu, et ce n'est qu'en se levant qu'il constata le vol. Il porta plainte aussitôt.

— *Une chasse à l'homme.* — Un autre fait s'est produit dans la même nuit, au Moulin-Fagot. Vers quatre heures du matin, les agents Toulemont et Blondel, de service rue Pasteur, virent venir à eux des hommes ayant des allures suspectes. Ils voulurent les interroger, mais tous trois prirent la fuite. Ils descendirent ainsi les rues du Moulin-Fagot, du Château et de Renaix, toujours suivis par les agents qui, sept ou huit fois, tirèrent des coups de revolver. Tout-à-coup, au tournant de la rue de Renaix, les hommes disparurent et ne purent être retrouvés malgré toutes les recherches. Ces hommes sont-ils ceux qui ont volé rue du Brun-Pain ? On l'ignore. Une enquête est ouverte.

*Une tentative de vol.* — Dans la nuit de mardi à mercredi, vers minuit, des malfaiteurs restés inconnus ont tenté de voler chez M. Legrand, épicier, rue Fin-de-la-Guerre. Ils ont démoli des volets garantissant la vitrine, puis brisé un carreau. Mais ils avaient fait du bruit. M. Legrand se leva et les mit en fuite. Plainte a été déposée à la police qui a ouvert une enquête.

**Une distribution de charbon au Bureau de bienfaisance.** — L'administration charitable, s'inspirant du désir exprimé par le Conseil municipal, a décidé que plusieurs répartitions de charbon seraient faites aux *familles nécessiteuses. Une première distribution* a été faite la semaine dernière, la deuxième a lieu en ce moment. Des distributions supplémentaires continueront à se faire pendant les périodes de froid de l'hiver 1899-1900.

**Au Patronage N.-D. de Lourdes.** — La section Militaire Saint-Maurice offrira une soirée récréative à ses bienfaiteurs, le lundi 25 décembre, jour de Noël, dans la salle des fêtes du Patronage N.-D. de Lourdes, à l'occasion de la bénédiction de son drapeau et de la statue de N.-D. des Armées.

Cette bénédiction aura lieu le dimanche 24, à l'issue de la grand'messe, chantée à dix heures. M. l'abbé Lecomte, préfet des études au Collège, y prononcera une allocution de circonstance. Vous êtes également priés d'y assister.

La séance, le jour de Noël, commencera à cinq heures très précises. Des places seront réservées à ceux de nos *bienfaiteurs qui en feront la demande avant le samedi 23.*

On peut se procurer des cartes chez tous les membres de la section militaire ; chez le concierge du Patronage ; à la porte le jour de la séance.

**Une chute grave, rue de Tournai.** — Dans l'après-midi de mercredi, vers quatre heures, un accident assez grave s'est produit au nouvel hospice en construction rue de Tournai. Un ouvrier gazier, Julien Dugardin, demeurant rue de Valmy 7, travaillant pour le compte de M. Vierlinck, rue du Haze, est occupé à la pose du gaz. Il était monté sur une échelle lorsque tout à coup il tomba, se foulant le poignet et le pied droits. Relevé aussitôt par des camarades, il reçut les soins de M. le docteur Dewyn. Le blessé a été transporté à son domicile par une voiture de M. Vaucamps père.

**Les accidents du travail.** — A la fabrique de tapis de MM. Honoré frères, un épauleur, Charles Lecomte, âgé de 18 ans, demeurant rue des Orions, a été coupé à l'annulaire gauche en cassant des fils. M. le docteur Bernard lui a prescrit un repos de huit jours.

— Cyrille Vandaele, âgé de 25 ans, rattacheur chez MM. Ch. Tiberghien et fils, rue d'Anvers, demeurant rue St-Louis, 5, a eu la paume de la main droite prise entre un support et une bagnette de métier en voulant serrer une corde. Il en est résulté une plaie contuse qui fera subir à l'ouvrier une incapacité de travail de six jours.

— Chez MM. Charles Tiberghien et fils, rue de l'Alma, un homme de peine, Ivo Vanrickeghem, âgé de 63 ans, demeurant à Gheluwe, s'est fait une entorse au bras droit en jetant du charbon. M. le docteur Vannenfville a constaté une entorse et prescrit au blessé un repos de *quelques jours.*

— Un tisserand, Hector Leman, âgé de 43 ans, demeurant rue Desaix, 6, travaillant chez M. Jules Rombeau, a glissé et en tombant s'est *contusionné à la région inguinale*. M. le docteur Bernard lui a ordonné un repos de dix jours.

— En heurtant un ponton, Achille Byh, visiteur chez M. Malfait, place Thiers, a fait une chute et s'est contusionné le genou gauche.

Un repos de huit jours lui a été prescrit par M. le docteur Vanneufville.

**Une arrestation pour fraude.** — Mercredi matin, vers cinq heures, les douaniers de service au Risquons-Tout ont arrêté un tisserand, Jean Duchatel, âgé de 23 ans, né à Nenville, demeurant à Reckem, et un jeune homme de 15 ans et demi, Louis Leglet, tireur de cordes. Ils portaient 11 kilos de café vert d'une valeur de 33 fr. Louis Leglet portait un kilo seulement. Il n'a pas été maintenu. Quant à Duchatel il a été écroué à la gendarmerie et sera conduit aujourd'hui à Lille.

**Ivresse en récidive.** — Dans la soirée de mardi, la police a arrêté